

Prix de la Société Suisse d'Informatique (SI)

Règlement

Préambule

Afin de marquer son intérêt pour la formation des ingénieures et ingénieurs en informatique, la **Société Suisse d'Informatique (SI)** offre un prix en faveur d'une étudiante ou d'un étudiant, institué·e par l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), sous le nom de « **Prix de la Société Suisse d'Informatique** », dont les modalités sont définies comme suit :

Article 1 Objet

Le prix est destiné à récompenser les efforts et les accomplissements de l'étudiante ou de l'étudiant de l'EPFL de la Section Informatique ayant obtenu la première meilleure moyenne durant ses études de master en Informatique ou en Informatique - Cybersécurité. Cette moyenne ne doit pas être inférieure à 5.00.

Article 2 Prix

Le prix est décerné en principe une fois par année. Toutefois, la SI se réserve le droit d'en interrompre l'attribution, temporairement ou définitivement, moyennant un préavis de six mois.

Le montant du prix s'élève à 1'000 (mille) francs suisses.

Article 3 Sélection

La lauréate ou le lauréat du prix de la meilleure moyenne est sélectionné·e sur la base de la moyenne officielle finale du bulletin de notes pour l'obtention du titre du Master en Informatique ou en Informatique – Cybersécurité, calculée par le système de gestion académique de l'EPFL.

Si des étudiantes ou des étudiants, ou une étudiante et un étudiant, obtiennent une moyenne finale identique, la note du projet de master est déterminante ; en cas d'égalité de notes du projet de master, le montant du prix est divisé entre les lauréates et les lauréats, ou la lauréate ou le lauréat ex aequo.

Article 4 Attestation, remise du prix et publicité

Une attestation de prix, préparée par le service académique, est signée par la Directrice ou le Directeur de la Section Informatique.

Le prix est décerné à la lauréate ou au lauréat lors de la cérémonie de remise des titres et des prix académiques de la Section Informatique de l'EPFL.

Les nom et prénom et la moyenne de note atteinte de la lauréate ou du lauréat sont rendus publics lors de cette cérémonie et sont transmis par la Section Informatique à la Société Suisse d'Informatique.

Lausanne, le 14.09.2026.....

.....
Francis Baud

Président de la Société Suisse
d'Informatique (SI)

.....


Prof. Mathias Payer

Directeur de la Section Informatique de
l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
(EPFL)